

### COPIE DE RÉOLUTION

Extrait du procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4<sup>ième</sup> jour du mois de février 2013, 20h00 à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Germain, madame la conseillère Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, André Paré, Vincent Guillot, Bernard Fournier et Jean-G. Lefrançois. Le directeur général et le greffier et trésorier adjoint par intérim sont également présents.**

#### Résolution #2013-38 : « Appui au projet hydroélectrique »

**Considérant que** l'orientation prise par le Québec dans le cadre de l'application du protocole de Kyoto vise à minimiser les émissions de GES et maximiser l'utilisation des énergies éolienne et hydroélectrique ;

**Considérant que** le Québec bénéficiera d'un avantage concurrentiel majeur en disposant d'un vaste potentiel énergétique vert en vue de son développement économique ;

**Considérant que** le Québec se démarquerait en augmentant l'utilisation de l'énergie électrique dans le secteur du transport ;

**Considérant que** la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* projette de développer à Saint-Joachim une centrale hydroélectrique de 23 200 kW sur le site de la chute Sainte-Anne, sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord ;

**Considérant qu'un** partenariat a été conclu entre les municipalités locales et régionale et le Groupe AXOR, partenaire privé sélectionné par appel de candidatures par la Municipalité et la MRC pour la réalisation de ce projet;

**Considérant qu'il** importe pour la municipalité de Boischatel de signifier clairement sa solidarité avec un projet structurant pour la MRC situé dans la municipalité de Saint-Joachim;

.../2

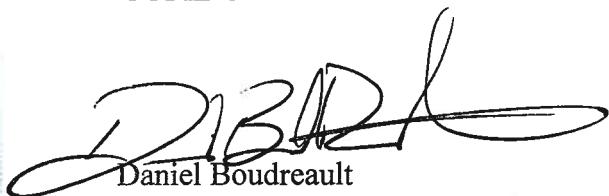
**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-G. Lefrançois, appuyé par monsieur le conseiller Michel Cauchon

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

« QUE soit signifié au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement lors de la deuxième partie des audiences publiques, que la municipalité de Boischatel appuie le projet présenté par la *Société Hydro-Canyon Saint-Joachim* pour le développement d'une centrale hydroélectrique de 23 200kW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord;

QUE copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à Madame Pauline Marois, Première ministre et députée du Comté de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, à , monsieur Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré et à monsieur Marc Dubeau, maire de la Municipalité de Saint-Joachim».

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Daniel Boudreault  
Greffier et trésorier adjoint par intérim

Copie conforme au projet de résolution soumis au Conseil municipal. Seul le texte approuvé par le Conseil fera foi de son contenu.